

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 255 Dissolvant de suie et de goudron de bois

Sotin

Date d'émission: 11.10.17


Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit **Sotin 255 Dissolvant de suie et de goudron de bois**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées
- 1.2.1 Utilisations pertinentes Produit d'épuration.
- 1.2.2 Utilisations déconseillées Aucun connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur / fournisseur SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0
Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25
Homepage www.sotin.de
E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements Laboratoire
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Société + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008
Skin Corr. 1A : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Met. Corr. 1 : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- 2.2 Éléments d'étiquetage Le produit doit être marqué selon les directives de GHS / CLP.
- Pictogrammes de danger
- 
- Mention d'avertissement DANGER
- Contient Hydroxyde de sodium
- Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garde à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+ P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P501 Eliminer le contenu/récipient à la collecte et traitement des ordures selon les règlements local/national.
- 2.3 Autre dangers
Dangers physico – chimiques Effets corrosifs pour les métaux.
Autres dangers Aucun.

RUBRIQUE 3: Composition / Information sur les composants

Description
Le produit est un mélange.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 255 Dissolvant de suie et de goudron de bois



Date d'émission: 11.10.17

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

Composants	EINECS/EG Reg.nr.	CAS	Conc. [%]	Classification
Hydroxyde de sodium	215-185-5 01-2119457892-27-xxxx	1310-73-2	10 – < 30	Met. Corr.1, H290 ; Skin Corr. 1A, H314 ; Eye Dam. 1, H318
Alkyl, C8, glucoside	414-420-0 01-0000016147-72-xxxx	108081-06-7	1-<5	Eye Dam.1, H318

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation (SVHC)).

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Éloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre.

Après contact avec la peau

Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'œil non contaminé. Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit provoque des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non appropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection complet.

Autres indications

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel. Mettre les personnes en sûreté. Sol très glissant au déversement du produit. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir et éliminer les eaux de lavage souillées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 7, 8 + 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Éviter la formation d'aérosol. Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Après le travail, procéder au nettoyage approfondi et aux soins nécessaires de la peau. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines. Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière / le produit. Ne pas stocker avec des agents oxydants et des acides. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Class de stockage : 8B : Non combustibles, corrosives Substances

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Composant	[ml/m ³]	[mg/m ³]	Remarque générale
Hydroxyde de sodium		2	VME FT 20

DNEL

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

Industrie, inhalation, long-terme – locaux effets : 1 mg/m³.

Consumer, inhalation, long-terme – locaux effets : 1 mg/m³.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 255 Dissolvant de suie et de goudron de bois

Sofin

Date d'émission: 11.10.17

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

PNEC

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances IFA.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166 :2001).

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

> 0,5 mm ; Caoutchouc butyle, > 480min (EN 374)

> 0,5 mm ; Caoutchouc nitrile, > 480min (EN 374)

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux bases.

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Ne pas inhaler les gaz / vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P2 (DIN EN 143).

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	brunâtre
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non déterminé
pH	13 - 14
Point de fusion / point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé

Température d'inflammation [°C] non déterminé

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive non déterminé

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosive non déterminé

Pression de vapeur non déterminé

Densité de vapeur non déterminé

Densité relative [g/cm³] 1,2

Solubilité(s) avec l'eau miscible

Solvants organiques non déterminé

VOC (CE) non déterminé

Coefficient de partage n-octanol / eau non déterminé

Température d'auto-inflammabilité [°C] non déterminé

Température de décomposition non déterminé

Viscosité non déterminé

Propriétés explosives non déterminé

Propriétés comburantes non déterminé

Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact d'agents d'oxydation.

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Corrosif pour les métaux.

Oxydant fort et des acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

Oral LD50 2000 mg/kg Rat (Lit.)

Dermique LD50 1350 mg/kg Lapin (IUCLID)

108081-06-7 Alkyl, C8, glucoside

Oral LD50 > 2000 – 5000 mg/kg Rat (67/548/EWG, Anh.V B.1)

Dermal LD50 > 5000 mg/kg Rat (67/548/EWG, Anh.V B.3)

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 255 Dissolvant de suie et de goudron de bois

Sofin

Date d'émission: 11.10.17

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit provoque des brûlures. Méthode de calcul.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit provoque des brûlures. Méthode de calcul.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas d'information disponible.

Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Pas d'information disponible.

Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Corrosion de la peau et des muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

LC50 / 96h 35 – 189 mg/l Poisson

LC50 / 96h 45, 4 mg/l Oncorhynchus mykiss (IUCLID)

EC50 / 24h 76 mg/l (50%) Daphnia magna

108081-06-7 Alkyl, C8, glucoside

LC50 / 96h > 310 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50 / 48h > 100 mg/l (Daphnia magna)

EC50 / 72h > 100 mg/l (Selenastrum capricornutum)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé.

Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire. Avant rejet dans les stations d'épuration, obtenir l'agrément des autorités compétentes.

Biodégradabilité

Non applicable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationale et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

060204* hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

Emballages non nettoyés

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

RUBRIQUE 14: Informations relative au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA

UN 1824

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID

UN 1824 Hydroxyde de sodium en solution.

ADN

UN 1824 Hydroxyde de sodium en solution.

IMDG

UN1824 Sodium hydroxide solution

IATA

UN1824 Sodium hydroxide solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID



Classe 8

Étiquette 8

ADN



Classe 8

Étiquette 8

IMDG



Class 8

Label 8

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 255 Dissolvant de suie et de goudron de bois

Sotin

Date d'émission: 11.10.17

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

IATA



Class 8
Label 8

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
No EmS: F-A, S-B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Pas d'information disponible.

Indications complémentaires de transport

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ) 1l
Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels E

IMDG

Limited quantities (LQ) 1l
Excepted quantities (EQ) Code: E2

UN "Model Regulation"

UN 1824 Hydroxyde de sodium en solution, II, 8.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions de CEE

1991/689 (2001/118) ; 1999/13 ; 2004/42 ; 648/2004 ; 1907/2006 (REACH) ; 1272/2008 ; 75/324/CEE (2008/47/CE) ; 453/2010/CE ; (UE) 2015/830

Règlements de transport

ADR (2015) ; IMDG-Code (2015, 37. Amdt.) ; IATA-DGR (2016)

Réglementations nationales (FR)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

WGK (DE) : 1, (Classification propre) : peu polluant.

Observer les restrictions d'emploi

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pur cette matière, une appréciation de sécurité des matières été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

16.1 Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

16.2 Acronymes et abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS: Chemical Abstract Service
CE : Communauté Européenne
CEE : Communauté économique européenne
CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la l'emballage ; règlement (CE) no 1272/2008]
DNEL: Derived No Effect Level
EC50: Median effective concentration
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EmS: Emergency Schedules
FT: numéro de la fiche toxicologique publiée par l'INRS pour la substance ou sa famille chimique
GHS: Globally Harmonised System
H: Skin resorptive
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations
IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO: International Civil Aviation Organisation
IFA : Institute de protection contre les maladies et les accidents du travail
IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Median lethal dose
Lit.: littérature
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT: Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PNEC: Predicted No Effect Concentration
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TMP: numéro du ou des tableaux de maladies professionnelles (Régime général) mentionnant la substance ou sa famille chimique
VLCT: Valeur limite court terme
VME: Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Professionnelle
VOC: Volatile organic compounds
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Eye Dam.1: Serious eye damage, Hazard Category 1
Met. Corr. 1: Substance or mixture corrosive to metals, Hazard Category 1
Skin Corr. 1A: Skin corrosion, Hazard Category 1A

16.3 Autres informations sections modifiées

SECTION 1 + 8 + 9 + 11+ 12+14

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel